

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 18 (1889)

Heft: 4

Rubrik: Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Intérêts de la Société.* — *Un nouveau traité de pédagogie.* — *Echo des revues.* — *Partie pratique* : I. Langue française. II. Mathématiques. — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Correspondance.* — *Nouveaux envois.*

Nous prions nos abonnés de faire bon accueil à la carte de remboursement qui leur sera présentée les premiers jours d'avril.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation, qui, cette année, aura lieu à Châtel-St-Denis, est fixée sur le jeudi, 13 juin prochain.

M. Cochard, instituteur à Remaufens, est choisi comme rapporteur de la première question qui y sera discutée : *Qu'est-ce que la Société est en droit de demander à l'école primaire? Nos programmes répondent-ils aux besoins des temps?*

M. Maradan, instituteur à Ecuwillens, rapportera sur la deuxième question : *Quels sont les moyens à prendre pour combattre la rudesse et l'insubordination qui se manifestent chez les élèves de nos écoles?*

Suivant l'avis publié dans le numéro de novembre dernier de notre organe, le premier sujet doit être traité par MM. les instituteurs; le second, par MM. les instituteurs et M^{mes} les institutrices.

Les membres du corps enseignant feront parvenir leurs compositions aux rapporteurs désignés, le 20 avril au plus tard. Ceux-ci adresseront, pour le 20 mai, au Rédacteur du *Bulletin pédagogique*, leurs travaux, qui paraîtront en supplément dans le numéro du mois de juin.

LE COMITÉ.